

Communiqué de presse

Embargo: 29.6.2021, 8h30

15 Éducation et science

Statistiques expérimentales: évolution du revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale (LABB)

Fortes différences de revenus après l'apprentissage

Cinq ans et demi après la fin de leur apprentissage en trois ou quatre ans, les titulaires disposent d'un revenu mensuel brut médian qui s'élève à 5270 francs pour un plein temps. D'importantes différences de revenus existent entre les domaines de formation. Les revenus sont les plus élevés dans celui des «Technologies de l'information et de la communication» (Fr. 6370), mais inférieurs à 5000 francs dans la «Vente en gros et au détail» ou les «Services aux particuliers», selon des résultats inédits de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Pour la première fois, grâce à une méthode innovante de statistique expérimentale couplant les données des registres avec le relevé structurel de l'OFS, il est possible d'analyser l'évolution du revenu des jeunes qui ont obtenu une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une maturité professionnelle de type 1 (MP1) parallèlement à leur CFC.

Un revenu plus élevé pour la maturité professionnelle

Cinq ans et demi après l'obtention de leur titre, les titulaires d'une maturité professionnelle de type I (MP1) gagnent 5730 francs mensuellement, soit 10% de plus que ceux qui ont fait un CFC (Fr. 5220). Cet écart est explicable par la propension plus importante des premiers à continuer leur formation au degré tertiaire et par le domaine de la formation apprise.

Le revenu médian standardisé le plus bas est celui des titulaires d'une AFP (Fr. 4550), soit près de 700 francs de moins que celui des titulaires d'un CFC.

Un revenu très variable selon le domaine de formation

Quel que soit le moment après l'obtention d'un titre, les titulaires issus de certains domaines de formation gagnent mensuellement un revenu plus de 1000 francs supérieur à ceux des domaines avec les revenus les plus bas. Ces différences de revenu ont tendance à se renforcer sur la période d'analyse.

Cinq ans et demi après le titre, les revenus atteignent ou dépassent 6000 francs par mois pour les certifiés du domaine des «Technologies de l'information et de la communication» (Fr. 6370) et du «Personnel soignant» (Fr. 6060). En revanche, dans les domaines de la vente ou des services aux particuliers, les revenus s'établissent autour de 4800 francs. Une partie de ces différences est explicable par la poursuite bien plus fréquente des premiers par rapport aux seconds vers des études

dans le degré tertiaire ou par la durée plus longue de l'apprentissage.

Progression plus élevée pour ceux qui continuent à se former

Conjointement à l'expérience sur le marché du travail, le niveau de formation atteint représente de manière générale l'une des composantes les plus importantes de l'évolution du revenu. Tandis que le revenu médian pour l'ensemble de la cohorte de certifiés atteint 5270 francs par mois cinq ans et demi après le titre, il culmine à 5710 francs pour le quart d'entre eux qui ont continué leur formation dans le degré tertiaire. Les personnes qui ont déjà obtenu un titre du degré tertiaire dans une école supérieure ou une haute école spécialisée empochent un revenu médian de 5990 francs, soit 800 de plus que celles qui n'ont jamais été en formation après leur titre.

Des revenus mensuels inférieurs de 400 francs en Suisse italienne

Les différences habituellement constatées entre les différentes régions linguistiques pour l'ensemble des salariés se reflètent également dans les revenus des certifiés. En Suisse italienne, les revenus des titulaires d'un CFC ou d'une MP1 sont moins élevés que dans le reste de la Suisse. Cinq ans et demi après l'obtention du titre, le revenu médian est de 4850 francs en Suisse italienne, de 5270 francs en Suisse alémanique et romanche alors qu'il est de 5200 francs en Suisse romande. Pour une interprétation des différences régionales en termes de revenu disponible, il est cependant important de tenir compte aussi du niveau des prix.

Renseignements

Jacques Babel, Section Système de formation, tél.: +41 58 463 63 81,

e-mail: jacques.babel@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

«Le revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale», numéro OFS: 2147-2100

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0488

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les organes impliqués dans le processus de contrôle de la qualité du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'OFS, soit le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) ont eu accès aux résultats de la publication sous embargo.

Définitions

Revenu standardisé pour un plein temps

Le revenu standardisé brut pour un emploi salarié à plein temps est calculé à partir de l'appariement des données de la Centrale de Compensation (CdC) avec celles du relevé structurel (RS) de l'OFS. Ce revenu inclut les aspects liés aux heures supplémentaires et à leur rémunération. Ce revenu indique ce que la personne gagne mensuellement (1/12 d'un revenu annuel) pour un plein-temps «effectif» dans la profession. Les résultats sont corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2015. Les personnes qui ont perçu un revenu d'indépendant à la date de référence sont exclues de l'analyse. De même, il n'est pas tenu compte des personnes qui n'étaient pas en emploi à la date de référence. Le rapport méthodologique OFS (2021)¹ fournit de nombreuses indications sur la construction de ce revenu, comment il se compare aux salaires standardisés de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) et montre aussi ces limitations.

Date de référence

Étant donné que la standardisation des revenus est effectuée sur la base du relevé structurel (RS), la date de référence est celle du RS, soit le 31 décembre.

Titres de la formation professionnelle initiale (FPI)

La formation professionnelle initiale délivre plusieurs sortes de titres:

- les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), d'une durée de formation de deux ans et qui s'adressent principalement aux jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques.
- les certificats fédéraux de capacité (CFC) dont la durée est variable de trois à quatre ans.
- les maturités professionnelles de type 1 (MP1, obtenues pendant l'apprentissage) et les maturités professionnelles de type 2 obtenues après le CFC. Dans cette publication, il n'est pas tenu compte des maturités professionnelles de type 2 car elles ne sont pas un premier titre de la FPI.

Population d'analyse

La population d'analyse comprend les cohortes des certifiés d'un premier titre de la FPI de 2012 et de 2013. Les critères d'inclusion sont les suivants: ces personnes avaient entre 18 et 25 ans au moment du titre, sont restées domiciliées en Suisse jusqu'à la date de référence et faisaient partie de la population résidente permanente au moment de l'obtention du titre.

Statuts sur le marché du travail

Seules sont considérées ici les personnes en emploi seul: c'est-à-dire les personnes ayant touché un revenu à la date de référence et qui n'étaient pas inscrites dans une institution de formation lors du semestre ou de l'année scolaire recouvrant la date de référence.

Poursuite de la formation

Grâce au registre longitudinal de la formation (LABB), il est possible d'identifier les cohortes des titulaires d'un premier titre de la FPI et de suivre leur parcours de formation. Dans la présente publication, les parcours de formation ont été suivis sur les 5,5 ans après le titre puis classés dans trois catégories.

Sources appariées

La base de données utilisée pour la présente publication est le résultat d'un appariement du registre longitudinal de la formation (LABB) avec la banque de données de référence des revenus standardisés CdC/RS (voir OFS 2021):

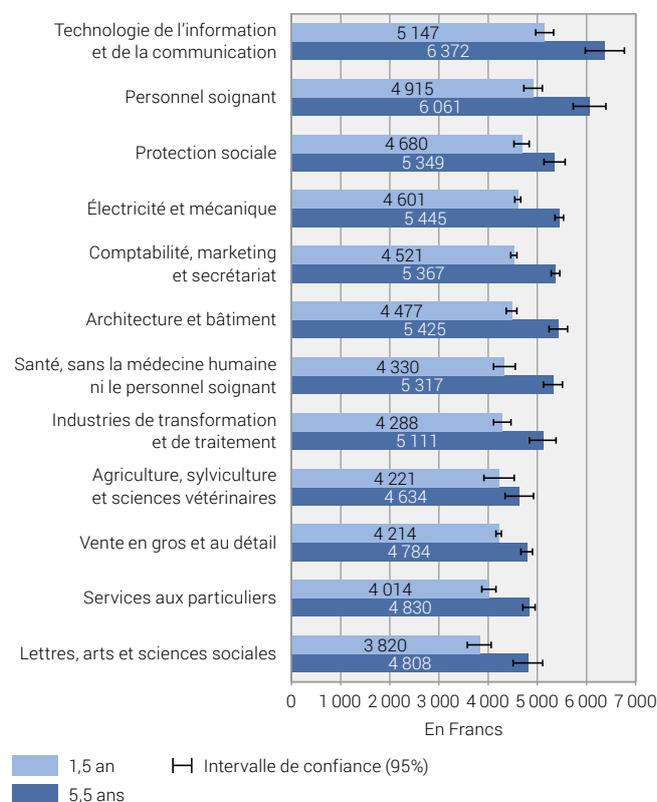
¹ Disponible à l'adresse <https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/labbb-revenu-methode.assetdetail.16164324.html>

LABB

Des informations détaillées sur le programme LABB (Analyses longitudinales dans le domaine de la formation) sont disponibles à l'adresse www.labb.bfs.admin.ch.

Revenu mensuel brut médian standardisé¹ 1,5 et 5,5 ans après l'obtention du CFC ou de la MP1, selon le domaine de formation

Cohortes des titulaires de 2012 et 2013; personnes qui n'étaient pas en formation à la date de référence; revenus corrigés de l'inflation



¹ pour un plein-temps «effectif»

Remarque: les domaines pour lesquels le nombre moyen d'observations sur les deux ans est inférieur à 30 ne sont pas montrés.